

Image not found or type unknown



L indemnite d'occupation peut elle exceder 5 ans

Par **DIAMANTE**, le **30/09/2015** à **19:12**

Bonjour,

Divorcée depuis Aout 2012 ,jugement définitif, une ONC de juin 2007 a précisé que mon occupation était à titre onéreux.

L'indemnité d'occupation est due de quand à quand et il y a t il prescription quinquennale ,le partage n'etant pas encore intervenu.

Merci pour votre aide

Michele